

Réponses aux questions des candidats - EFE Montaigne Cotonou, Prestataire (société délégataire) de restauration scolaire

Comment comptez-vous répartir les fluides ?

Les fluides seront entièrement à la charge de l'EFE Montaigne (eau, gas-oil le cas échéant pour le groupe électrogène et électricité).

De quelles maintenances des installations parlez-vous ?

Il s'agit de la maintenance par exemple du plonge batterie, de la laverie vaisselle, des hottes, du matériel de cuisson etc...

Il s'agit bien de maintenance et pas du renouvellement qui sera assuré par l'établissement.

Pourriez-vous vous préciser ce que comprend Gros entretien ?

Il s'agit d'un nettoyage périodique, durant les vacances scolaires quand la restauration scolaire est fermée, plus approfondi comme le décapage des sols ou le lessivage des murs et plafonds.

Mettez-vous des audits interne ou externe ?

Il y aura des audits externes.

Avons-nous une obligation du lieu des analyses bactériologiques, local ou international ?

Les analyses bactériologiques seront faites localement.

Souhaitez-vous la mise en place de menus spéciaux pour les personnes allergiques ou intolérantes ? Quel serait le nombre d'alternatives envisagées ?

Il faudra mettre en place un menu spécial type végétarien qui répondra aux différentes demandes (allergies au gluten ou prescription religieuse).

Souhaitez-vous la mise en place de menus spéciaux pour des circonstances particulières (sorties, voyages etc) ?

Non, pas dans un premier temps.

Sauriez-vous nous dire le nombre de jours de classe /an ?

A titre d'exemple, il y a 173 jours de classe sur l'année scolaire 2018/2019

Combien de repas Quotidien(s) (déjeuner/ petit déjeuner sont pris en compte pour les prestataires sollicités ?

Environ 660 déjeuners seront pris quotidiennement du lundi au vendredi.

Combien de plats sont à prévoir pour chaque repas ? (entrée/ résistance/ dessert)

Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat de résistance et d'un dessert avec à chaque fois le choix entre deux possibilités.

Est-il nécessaire de disposer d'un établissement de restauration pour être éligible ?

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un établissement de restauration.

Les assiettes, couverts et verres sont-ils fournis par le prestataire ?

Ils devront être fournis par le prestataire

Les appareils électroménagers sont-ils aussi à la charge du prestataire ?

Ils devront être fournis par le prestataire

Les ustensiles de cuisine sont-ils à la charge du prestataire ?

Ils devront être fournis par le prestataire

La salle sera-t-elle climatisée ?

La salle sera climatisée

La décoration de la salle sera-t-elle elle a la charge du prestataire ?

Elle sera à la charge du prestataire.

Pouvez-vous nous citer les équipements de cuisine qui seront mise à la disposition du prestataire ?

Les équipements seront à la charge du prestataire.